



Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief

Maison de l'eau

16140 Saint Fraise

☎ 05.45.21.01.91

🌐 www.smabacab.fr

Compte Rendu de la Commission Géographique du bassin du Bief du 2 février 2021

Présents : Monsieur GASTARD Patrick (Mairie de Villefagnan et élu au SMABACAB), Monsieur KAUD Pascal (Maire de Juillé et élu au SMABACAB), Monsieur CHAUSSEPIED Mathieu et Monsieur BORNE Bernard (Maire de Charmé et élu au SMABACAB).

Compte-Rendu

Madame **GISLOT** débute la séance en présentant l'objectif des commissions géographiques, qui sont des moments d'échanges entre le syndicat et différents acteurs (élus, agriculteurs, particuliers, pêcheurs, chefs d'entreprise...). L'objectif de ces réunions est de présenter les actions menées pour expliquer les démarches favorables aux cours d'eau, mais aussi pour recueillir les avis et les idées des usagers.

Madame **GISLOT** explique que le syndicat, créé en 1956, n'avait pas les mêmes actions qu'aujourd'hui et que le territoire d'origine se situait uniquement sur la partie Aume-Couture de la Charente. Puis, les politiques ont évolué, avec la loi sur l'eau de 1992 et l'arrivée de la compétence GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, obligatoire depuis 2018. La GEMAPI est généralement transmise par les intercommunalités et s'exerce à l'échelle de bassins versants. Ainsi, le SMABACAB s'étend sur trois départements, la Charente, Charente-Maritime et les Deux-Sèvres et se répartit sur cinq communautés de communes adhérentes.

La GEMAPI élargit le domaine d'intervention du SMABACAB qui ne s'occupe plus uniquement des rivières mais également des zones humides et de l'aménagement des versants. Le syndicat met en place des actions de restauration morphologique du cours d'eau, d'entretien de la ripisylve, de gestion des crues et de préservation et gestion des zones humides. Les objectifs étant d'améliorer la diversité des milieux, de favoriser les fonctions des zones humides et de réduire les risques d'inondations.

Madame **GISLOT** explique que les zones humides sont étroitement liées au cours d'eau et qu'il est nécessaire de les prendre en compte. La réglementation, définit les zones humides de la manière suivante :

« Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » Article L211-1 du code de l'environnement.

Madame **GISLOT** explique que deux critères principaux ressortent de cette définition, la morphologie du sol liée à la présence d'eau et une végétation caractéristique. L'intérêt des zones humides réside dans les nombreux services rendus :

- Rôle climatique : rétention de carbone par les végétaux et principalement par le sol
- Support de biodiversité : de nombreuses espèces ont leur cycle de vie lié au milieu humides (amphibiens, libellules, certains oiseaux et mammifères ...) ;
- Rôle récréatif et de loisirs : pour des activités comme le tourisme, la chasse, la pêche... ;
- Rôle économique : une valorisation agricole peut être faite (pâturage, fauche, bois énergie, ...) ;
- Filtration et épuration de l'eau : les végétaux et les sols agissent comme des filtres pour les effluents agricoles par exemple ;
- Maintien de la ressource en eau : le système racinaire et la durée de séjour de l'eau vont permettre l'infiltration dans les sols pour contribuer à la reconstitution des nappes phréatiques ;
- Rôle hydrologique : rétention d'eau et soutien d'étiage par un effet éponge permettant de limiter et ralentir les inondations en période de hautes eaux et de restituer de l'eau au cours d'eau en été.

Madame **GISLOT** poursuit en expliquant qu'après-guerre le territoire a été fortement modifié dans le contexte d'amélioration de la productivité et la modernisation agricole. Pour augmenter les surfaces de culture, les haies ont été arrachées, les cours d'eau ont été curés et rectifiés et les zones humides ont été drainées.

Sur le territoire du SMABACAB, les cours d'eau sont majoritairement rectifiés entraînant une évacuation rapide de l'eau. La rapidité d'écoulement engendre des soucis d'érosion des berges, des possibles risques d'inondation en aval et des problèmes d'assec. Les travaux de curages et de rectification entraînent un abaissement de la nappe accompagnatrice du cours d'eau ce qui déconnecte les zones humides altérant leurs fonctionnalités.

Madame **GISLOT** continue sur la problématique des assecs (période été/automne), qui coupent la continuité écologique pour les espèces liées au cours d'eau, appauvrissent la biodiversité et engendrent des conflits d'usages. Le dérèglement climatique ne pourra qu'accentuer ces phénomènes.

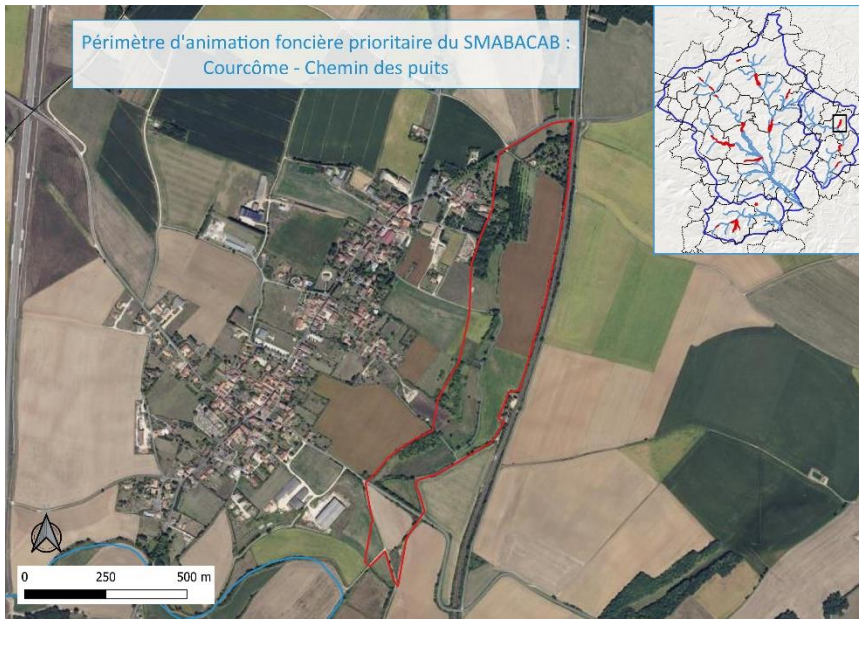
Madame **GISLOT** explique que le SMABACAB développe une politique d'acquisition foncière qui comporte plusieurs objectifs :

- Pérennisation des milieux humides
- Restauration morphologique des cours d'eau plus ambitieuse,
- Mise en place d'une gestion favorable et diversifiée
- Enjeux d'utilité publique liés à la qualité de l'eau
- Action de rétention d'eau pour limiter les risques d'inondation et favoriser le soutien d'étiage.

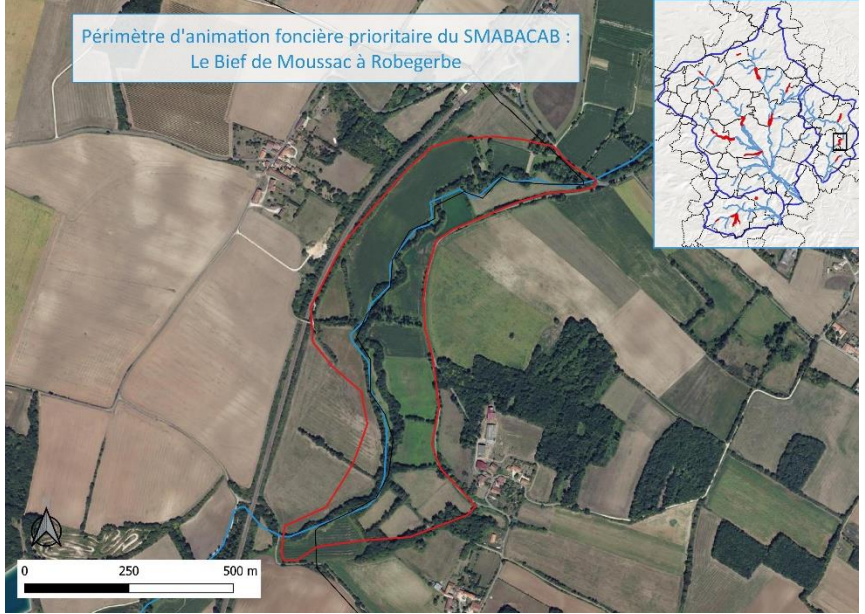
Madame **GISLOT** présente les secteurs sélectionnés pour la mise en place de l'animation foncière prioritaire (voir carte en annexe). Ce sont trois périmètres qui représentent 64 hectares situés en tête de bassins versant (amont) avec pour objectif de préserver et/ou de restaurer les zones humides.

Madame **GISLOT** poursuit en présentant les quatre sites concernés par l'animation foncière prioritaire :

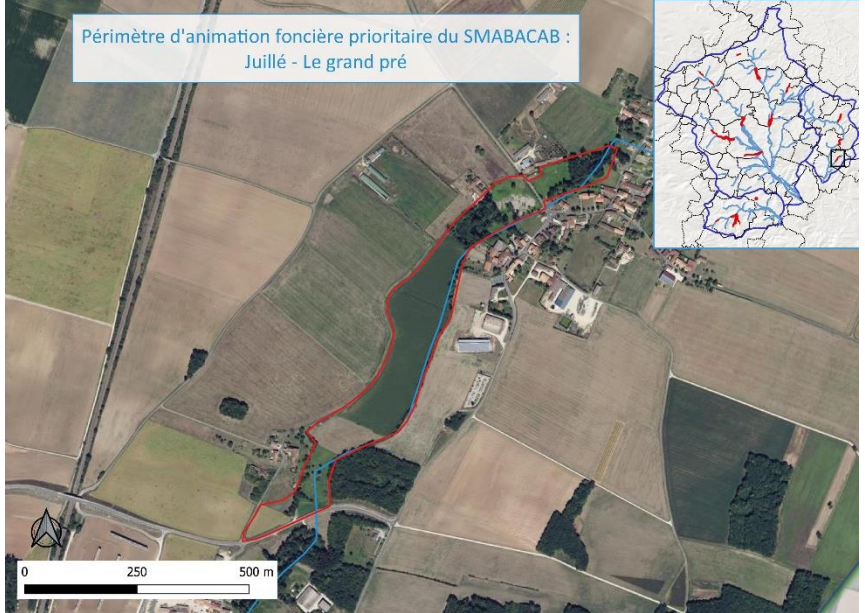
Chemin des Puits

Descriptif	Cartographie de la zone
<p><u>Communes</u> : Courcôme</p> <p><u>Surface</u> : 28 hectares</p> <p><u>Intérêts</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone de forts ruissellements - Présence de prairies et boisements à conserver - Diversification des écoulements 	

Le Bief de Moussac à Rebegeberbe

Descriptif	Cartographie de la zone
<p>Communes : Salle de Villefagnan et Charmé</p> <p>Surface : 26 hectares</p> <p>Intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les prairies - Adapter la gestion des prairies - Plantation de haies - Diversifications des écoulements 	<p style="text-align: center;">Périmètre d'animation foncière prioritaire du SMABACAB : Le Bief de Moussac à Rebegeberbe</p> 

Le cou de la vache

Descriptif	Cartographie de la zone
<p>Communes : Juillé</p> <p>Surface : 10 hectares</p> <p>Intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'écoulements intéressants en amont (sources) - Diversifier les écoulements - Développer la ripisylve 	<p style="text-align: center;">Périmètre d'animation foncière prioritaire du SMABACAB : Juillé - Le grand pré</p> 

Madame **GISLOT** précise que les secteurs ne sont pas tous des zones humides du point de vue de la réglementation.

Madame **GISLOT** continue en expliquant que pour gérer les parcelles acquises, le SMABACAB propose un Bail Rural à Clauses Environnementales (BRCE) avec un exploitant local et volontaire pour 9 ans renouvelables. Le BRCE permet des modalités comme l'absence de drainage, de remblais, de produits phytosanitaires. L'objectif est de rediriger l'agriculture vers une gestion extensive et compatible avec le caractère humide du secteur.

Madame **GISLOT** propose d'autres outils à mobiliser en faveur des zones humides, comme la mise en place d'inventaire pour localiser, connaître les caractéristiques des zones humides et pouvoir y associer une valorisation adaptée ou la restaurer si nécessaire. Les documents d'urbanismes peuvent contribuer à l'intégration des inventaires ou des cartes de potentialités des zones humides pour limiter l'imperméabilisation des sols et les constructions dans un secteur à risque d'inondation. Les documents d'urbanismes sont aussi le moyen de classer les boisements et les haies pour les préserver.

Madame **GISLOT** évoque également l'outil peu connu et peu utilisé, l'Obligation Réelle Environnementale (ORE), qui permet une gestion ou le maintien d'un élément paysager (prairie, haies, mares, ...) sur une durée allant jusqu'à 99 ans. L'ORE est attaché au bien et perdure même après une vente ou un héritage.

Madame **GISLOT** explique l'importance d'avoir un élu de référence dans chaque commune, puisque toutes ne sont pas représentées au comité syndical. Avoir un élu à qui s'adresser pour appuyer les démarches du syndicat, faciliter le dialogue avec les différents acteurs du territoire est important pour le SMABACAB.

Monsieur **GASTARD** demande si le pompage à vocation agricole se fait dans les nappes et quel est l'impact sur les cours d'eau.

Madame **GISLOT** répond qu'effectivement, certains captages ont lieux directement dans les nappes ou dans le cours d'eau et qu'une baisse du débit du cours d'eau associé peut-être observée.

Monsieur **GASTARD** demande si le SMABACAB a une position par rapport au projet de réserve de substitution.

Madame **GISLOT** explique que les SMABACAB n'a pas de position, qu'il existe des arguments favorable et défavorable à ses infrastructures. Les réserves de substitutions permettent de conserver de l'eau en prélevant au moment où la ressource est abondante, mais qu'il se pose des questions liées à la qualité de l'eau. Madame GISLOT explique qu'elles font partie d'un Projet de territoire, qui inclus différentes mesures en faveur de la ressource quantitative en eau, auquel le SMABACAB est associé à titre consultatif.

Monsieur **KAUD** explique qu'il serait intéressant de faire des retenues d'eau par des barrages sur le cours d'eau.

Madame **GISLOT** indique que les barrages sont difficiles à mettre en place pour des raisons de continuité écologique et d'impact sur la qualité de l'eau (accumulation de polluants et réchauffement de l'eau). La solution permettant de garder de l'eau tout en conciliant la qualité est la préservation de zones humides.

Monsieur **BORNE** fait remarquer qu'avant le cours d'eau du Bief coulait toute l'année.

Monsieur **GASTARD** souhaite savoir si le SMABACAB fait de la diversification morphologique du cours d'eau.

Madame **GISLOT** explique que le SMABACAB fait de l'hydromorphologie dans le lit mineur du cours d'eau, car souvent les parcelles adjacentes sont cultivées. L'un des objectifs de l'acquisition foncière est de pouvoir mettre en place des travaux plus ambitieux pour faire des méandres et renaturer le cours d'eau.

LEXIQUE :

Bassin versant : territoire qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun, le cours d'eau ou la mer.

Ripisylve : Végétation de bord de cours d'eau

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

Annexe 1 : Carte des périmètres d'animation foncière prioritaires du SMABACAB et du CEN

